

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4913

concernant le code de déontologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4914

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

ATTENDU que monsieur Deslauriers a pris sa retraite comme professeur régulier le 31 août 2008 et souhaite poursuivre certaines activités académiques incluant une collaboration internationale sous l'égide de l'UQO;

ATTENDU l'extrait No 516 du procès-verbal de la 135^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 15 septembre 2008 concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Jean-Pierre Deslauriers;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER à monsieur Jean-Pierre Deslauriers le statut de professeur associé pour une période de trois (3) ans, soit du 21 octobre 2008 au 20 octobre 2011;

DE RATTACHER le professeur associé Deslauriers au Département de travail social et des sciences sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4915

concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire (0382)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 267-CE-1882 de la commission des études recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire (0382);

ATTENDU le faible nombre de demandes d'admission et d'inscription;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au programme court de deuxième cycle en administration scolaire (0382).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4916

concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouveau pédagogique (0441)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 267-CE-1883 de la commission des études recommandant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en renouveau pédagogique (0441);

ATTENDU le faible nombre de demandes d'admission et d'inscription;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au programme court de deuxième cycle en renouveau pédagogique (0441).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4917

concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 8 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, plus précisément en ce qui concerne la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les données utilisées aux fins de la détermination du nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE FIXER à 189 le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2009-2010 en fonction des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs;

DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION que ce nombre de 189, fixé par le conseil d'administration pour l'année 2009-2010 en vertu des dispositions de l'article 8 de la Convention collective des professeurs, n'inclut pas:

un (1) poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives;

un (1) poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock;

un (1) poste de professeur invité (contrat prenant fin le 17 août 2011) pour le professeur Frédérik Doyon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4918

concernant la nomination de monsieur André Manseau au poste de doyen de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de doyen de la recherche;

ATTENDU le Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche;

ATTENDU l'affichage du poste de doyen de la recherche auprès des cadres de l'UQO;

ATTENDU que la candidature de monsieur André Manseau a été retenue par le comité de sélection;

ATTENDU la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des directeurs de département, des directeurs de module, des responsables de programme de cycles supérieurs, des responsables d'unités de recherche, du comité de la recherche et de la création, du comité d'éthique de la recherche et de la commission des études quant à la candidature de monsieur André Manseau;

ATTENDU que monsieur André Manseau a acquis la sécurité d'emploi à l'UQO le 1^{er} juin 2005;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER monsieur André Manseau au poste de doyen de la recherche pour un mandat s'étendant du 1^{er} novembre 2008 jusqu'au 31 mai 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4919

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'annexe 6-C « Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec » du Règlement général 6 : « *Ressources humaines* »;

ATTENDU l'article 10.6 dudit régime de retraite;

ATTENDU la perte de qualité de monsieur Paul Préseault au 12 septembre 2008, lequel était le représentant de l'UQ au comité de retraite des chargés de cours de l'UQ;

ATTENDU la demande de désignation d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Paul Préseault, soit jusqu'au 15 décembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4920

concernant la formation d'un comité d'évaluation des propositions pour les services alimentaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « *Exercice des pouvoirs des établissements* »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résiliation du contrat intervenue le 25 septembre 2008 entre le concessionnaire alimentaire actuel « Laliberté et associés inc. » et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les recommandations du comité ad hoc concernant l'appel d'offres et la grille d'évaluation des propositions pour les services alimentaires;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER un comité d'évaluation des propositions visant le choix d'un concessionnaire de services alimentaires à l'Université du Québec en Outaouais;

DE FORMER un comité composé de deux (2) étudiants, provenant préférablement de chacun des deux pavillons et désignés par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais, de la conseillère en santé, sécurité et prévention, du registraire et du directeur du Service des terrains et bâtiments, responsable des services auxiliaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4921

concernant l'adoption de la grille d'évaluation relativement à l'appel de propositions pour les services alimentaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « *Exercice des pouvoirs des établissements* »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la résiliation du contrat intervenue le 25 septembre 2008 entre le concessionnaire alimentaire actuel « Laliberté et associés inc. » et l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les recommandations du comité ad hoc concernant l'appel d'offres et la grille d'évaluation des propositions pour les services alimentaires;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le processus d'analyse des propositions du concessionnaire des services alimentaires à l'Université du Québec en Outaouais en tenant compte des modifications suivantes effectuées en séance :

- 1^{er} critère : Niveau d'expérience de la firme et des qualifications et expérience du personnel de gestion – modifier la pondération de 5 à 10;
- 4^e critère : Plan d'exploitation dynamique et adapté à la réalité de l'institution – ajout, au 2^e picot de la phrase suivante : « ...et une approche de collaboration adaptées »;
- 5^e critère : Niveau des contributions – modifier la pondération de 20 à 15;

DE FIXER à 60 % le seuil minimal de passage pour chaque critère d'évaluation, à défaut de quoi la soumission est automatiquement rejetée;

DE FIXER cumulativement à 75 % le seuil minimal de passage du total de toutes les notes pondérées, à défaut de quoi la soumission est automatiquement rejetée;

DE SOUMETTRE les membres du comité d'évaluation à l'obligation de procéder à une évaluation individuelle des soumissions selon les critères suivants :

1. Pour chaque élément de la grille d'évaluation, chaque membre du comité attribue une note entre 0 et le pourcentage correspondant à la pondération (sur 100) accordé à cet élément.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4921

concernant l'adoption de la grille d'évaluation relativement à l'appel de propositions pour les services alimentaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

2. Si les notes attribuées par les membres du comité présentent un écart (différence entre la plus haute note et la plus basse note) de plus de 25 % de la pondération accordée à l'élément, les membres doivent s'entendre pour modifier leurs notes afin de ramener l'écart à au plus 25 %. Advenant que la discussion ne permette pas aux membres de s'entendre pour réduire l'écart à 25 % ou moins de la pondération maximale, la note minimale et la note maximale sont alors éliminées et la moyenne est obtenue à partir des notes restantes.
3. La note retenue pour l'élément est obtenue par la moyenne des notes individuelles accordées par chaque membre du comité en ne tenant pas compte, le cas échéant, des deux notes éliminées suite à un écart de plus de 25 %.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4922

concernant la restructuration du Service des ressources humaines et financières de l'Université du Québec en Outaouais et les mesures à adopter

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du budget du fonds de fonctionnement 2008-2009 (Résolution 323-CA-4869);

ATTENDU la résolution 323-CA-4871 approuvant le Plan des effectifs 2008-2009;

ATTENDU l'urgence de procéder à une restructuration du Service des ressources humaines et financières mais surtout de combler le poste de directeur du Service des finances;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs 2008-2009 :

- par l'abolition du Service des ressources humaines et financières et par l'abolition du poste cadre de directeur du Service des ressources humaines et financières;
- par la création du Service des finances;
- par la création du poste de directeur du Service des finances, dans la catégorie cadre et par la mise en place du processus en vue de doter le poste dans les meilleurs délais;

DE PRENDRE ACTE de la poursuite des analyses en vue de recevoir, au plus tard en décembre 2008, de la direction, une proposition de scénario final de reconfiguration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 328-CA-4923

concernant les modifications au plan des effectifs 2008-2009 de l'Université du Québec en Outaouais à la suite de la scission du Service des ressources humaines et financières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-huitième réunion tenue le lundi 20 octobre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du budget du fonds de fonctionnement 2008-2009 (Résolution 323-CA-4869);

ATTENDU la résolution 323-CA-4871 approuvant le Plan des effectifs 2008-2009;

ATTENDU la résolution 328-CA-4922 abolissant le Service des ressources humaines et financières et créant le Service des finances;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs 2008-2009 afin de rattacher les postes suivants au nouveau Service des finances :

- 1 poste de directeur du Service des finances;
- 1 poste de secrétaire de direction;
- 2 postes de coordonnateurs à la gestion financière;
- 1 poste de technicienne responsable de la paie;
- 1 poste de technicienne en administration;
- 1 poste de commis Comptes à recevoir;
- 2 postes de commis Comptes à payer;
- 1 poste de commis comptable;
- 1 poste de commis senior Recherche subventionnée;
- 1 poste d'attaché d'administration, responsable des approvisionnements;
- 1 poste de technicienne en approvisionnements;
- 1 poste de magasinier;

DE CONFIRMER que les postes de l'ancien Service des ressources humaines et financières qui ne sont pas énumérés dans le précédent dispositif soient temporairement et directement rattachés au vice-recteur à l'administration et aux ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général